Valoriser ses stocks de vin après un aléa

24/09/2018

Actus Agricoles

Pour tenir compte des pertes de récolte dès la clôture du bilan, il est possible de réduire comptablement les charges fixes l'année de l'aléa. C'est le principe de la "sous-activité". Un "Cas pratique" réalisé par Alexandra Munnier, expert-comptable associée du cabinet Aucap-Terravéa, membre du groupement AGIRAGRI et paru dans la revue REUSSIR VIGNE - Sept 2018.

LIRE ICI

source : https:/www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/valoriser-ses-stocks-de-vin-apres-un-alea/